

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3378

présenté par

M. Girardin, rapporteur, Mme Le Peih, rapporteure M. Lavergne, rapporteur et M. Lecamp,
rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase, après le mot :

« liés »

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 21 :

« Cette formation est adaptée aux transitions écologique et climatique, aux enjeux de la souveraineté alimentaire, aux évolutions économiques, sociales et sanitaires affectant l'activité agricole ainsi qu'au développement des territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.